



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19147601

ale.

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

29 OCT. 2019

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0735 507 547

Nom

(en entier) : QGM LOGISTICS

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Caremberg 66, 7850 Petit-Enghien

Objet de l'acte : Correction d'une erreur matérielle

Extrait des décisions unanimes des actionnaires prises par écrit (art. 5:85 CSA)

(…)

A l'unanimité, les actionnaires prennent les décisions suivantes :

Première décision

Les actionnaires notent que dans les décisions transitoires prises le 30 septembre 2019 une erreur matérielle est survenue. En effet, celles-ci indiquent que le mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic Ménédème est rémunéré. Toutefois, celui-ci exercera son mandat à titre gratuit, tout comme les autres administrateurs de la Société.

Deuxième décision

Les actionnaires décident de conférer tous pouvoirs à Monsieur Fabian Tchékémian et Madame Laetitia De Smet, tous deux avocat au sein du cabinet DALDEWOLF, sis Avenue Louise 81 à 1000 Bruxelles, avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les présentes décisions écrites aux Annexes du Moniteur Belge et de modifier l'inscription de la société dans le registre des personnes morales, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise de leur choix et le greffe du Tribunal de Commerce.

Laetitia De Smet, avocate
mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).